

*Date de dépôt: 17 février 2005*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite de M. Claude Aubert : Vous avez dit**  
**tourterelles ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 octobre 2003, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite qui a la teneur suivante :

*Les tourtereaux aiment les tourterelles, les enfants jouent au loup, les adultes regrettent le paradis perdu, avec ses eaux claires et ses senteurs. Bordé de barrières de corail puis écrasé par des glaciers, notre biotope – Genève – en a vu de toutes les couleurs depuis des millions et des millions d'années. Au vu de l'évolution de la flore et de la faune, en se référant au travail récent des ornithologues genevois, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si notre biotope – Genève – est suffisamment sain ou s'il convient de prévoir des actions à long terme, afin que nos descendants puissent encore rêver devant des vers luisants ?*

**RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Si la question est plaisante, par sa tournure et la fraîcheur de sa prose, elle est surtout pertinente, puisqu'elle se réfère à l'une des missions de l'Etat parmi les plus difficiles à instaurer durablement : le suivi de l'évolution des valeurs d'intérêt public.

En effet, la préservation de la faune et de la flore (espèces indigènes sauvages), ainsi que celle de leurs écosystèmes, constitue une tâche en grande partie éthique, dont le retour sur investissement en faveur de nos besoins

actuels de société est difficilement mesurable sur une courte période de quelques années.

Nul ne dispose de statistiques précises sur l'ensemble des quelque 20 000 espèces peuplant notre canton. Par le biais de mandats ciblés sur des espèces désignées comme prioritaires, mais surtout en analysant les observations et résultats de nombreux partenaires naturalistes, amateurs et scientifiques, certains éléments de synthèse peuvent néanmoins être développés ici.

### ***Un contexte biogéographique favorable à la diversité en espèces***

Il est, de prime abord, réjouissant de constater que, malgré l'absence de certains écosystèmes montagnards et alpins en particulier, le canton de Genève recense sur son petit territoire une richesse remarquable en espèces, et en moyenne supérieure au reste du Plateau suisse. Cela est valable pour un bon nombre de groupes taxonomiques et s'explique, en partie, par des conditions géoclimatiques favorables (influences médio-européennes, atlantiques, méditerranéennes, alpines).

Cette situation de fait induit aussi une responsabilité sur le plan national en regard de la législation sur la protection de la nature et du paysage, désignant les habitats et les espèces de la faune et de la flore dignes de protection.

### ***La qualité d'accueil varie d'un écosystème à l'autre et affecte certains peuplements***

La qualité d'accueil peut s'apprécier selon trois points de vue :

- Trophique : la situation paraît plutôt favorable. Des tendances positives sont observées, notamment dans le lac (perches, brochets, corégones) et dans les agroécosystèmes (réapparition d'espèces liées à l'enherbement des vignes), allant même jusqu'à entraîner des dégâts non souhaitables aux cultures provoqués par des espèces trop prolifiques.
- Chimique : les inquiétudes restent souvent à l'état empirique, mais elles sont confirmées par des études approfondies relatives aux cours d'eau dans lesquels des substances actives d'origine phytosanitaire ou pharmaceutique induisent des changements négatifs pour certaines populations animales (modification des *sex ratio* par exemple) ou végétales (résistance).
- Physique : un examen des statistiques de superficie des divers milieux montre que la situation est complexe et ambiguë. La surface du lac n'est pas appelée à évoluer, mais le pourcentage de rives naturelles n'a pas

augmenté. Certains cours d'eau genevois ont bénéficié d'une renaturation. Les zones humides ont augmenté en surface avec la constitution, notamment, des Teppes de Verbois et des marais de Rouelbeau, mais leur représentation dans le canton reste faible. La forêt continue d'augmenter de quelques dixièmes d'hectare chaque année, alors que la part exploitée reste stable, mais faible (environ 40 %, dont moins de 5 % annuellement). Les terres cultivées représentent le milieu dans lequel la capacité d'accueil pour la faune et la flore sauvages a le plus augmenté depuis une décennie, avec quelque 1000 hectares de surfaces de compensation écologique donnant droit à divers paiements directs fédéraux ou cantonaux.

Ces réflexions permettent de souligner que Genève est bien doté en espèces et que le maintien physique des habitats dans leur diversité actuelle devrait contribuer à répondre à la majeure partie des besoins nécessaires à la survie de notre patrimoine naturel.

Toutefois, à la lumière des problèmes chimiques évoqués à propos des écosystèmes aquatiques, la réalité ne se résume pas à une simple guerre de l'espace (espaces en voie d'urbanisation contre espace rural traditionnel). C'est en grande partie dans la qualité des surfaces mises à disposition que réside l'enjeu du maintien d'espèces en faveur desquelles notre canton joue un rôle national. A cet égard, plusieurs problématiques viennent contrecarrer l'évolution de la flore et de la faune sauvages sur notre territoire et poser des équations compliquées aux gestionnaires, notamment :

*1. La fragmentation des habitats est une menace et l'interconnexion un enjeu*

Si la surface disponible de chaque écosystème constitue une donnée importante, la forme et la disposition de celui-ci le sont davantage. Un carré de forêt de 10 hectares d'un seul tenant possède des fonctions différentes pour les espèces, en comparaison avec 10 hectares distribués en 100 pièces de 1000 m<sup>2</sup>. Le premier cas produit un effet « réservoir » avec une lisière faiblement développée (4 km linéaires), alors que le second établit plutôt un effet « réseau » avec de longues lisières (20 km linéaires), représentant un danger plus élevé de coupures.

Ainsi, une double tendance apparaît de manière particulièrement marquée sur notre territoire. En dehors du lac, des grandes rivières et de quelques grands massifs forestiers (dès 400 hectares), l'homme a façonné une mosaïque d'habitats qui se côtoient sur des parcelles de petites tailles, ce qui augmente la diversité biologique générale du biotope – Genève. En contrepartie, également en raison du développement de l'urbanisation (transports et bâtiments), certains écosystèmes sont de plus en plus coupés

entre eux. Dès lors, les peuplements caractéristiques tendent à disparaître par isolement et manque de brassage génétique.

Les analyses en cours montrent que la situation est différente d'un écosystème à l'autre. Sans entrer dans le détail, l'on peut constater que grâce au programme de renaturation des cours d'eau et aux contrats de rivières, les barrières à la libre circulation de la faune tendent à être gommées au fur et à mesure des réalisations. A l'inverse, la trame verte – constituée d'alignements d'arbres, d'espaces verts et autres biotopes naturels en ville – est soumise à une forte pression due aux diverses constructions, sans que l'on sache si elle assure encore son rôle permettant la présence d'une certaine faune auprès des citoyens.

## 2. *Les espèces invasives menacent la qualité des populations indigènes*

Depuis le début de la vie sur terre, la concurrence entre les espèces a été le moteur de leur différenciation et de leur évolution génétique. Après les glaciations, les espèces adaptées à des climats froids ont cédé le pas à diverses espèces venues de lieux plus cléments. La tendance se poursuit puisqu'un réchauffement climatique est en cours.

De nombreuses espèces, animales et végétales, sont apparues relativement récemment dans notre région, selon plusieurs modes de colonisation (de manière naturelle, animaux captifs en fuite, exploitation cynégétique ou piscicole, commercialisation à l'échelle planétaire, etc.).

Si certaines espèces se sont acclimatées ou naturalisées sans causer de dommages, d'autres posent de vrais problèmes de santé publique (allergies au pollen), d'exploitation (pertes pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, etc.), de génie civil (fragilisation des constructions). L'effet le plus préoccupant est celui de l'élimination des espèces locales. Pour autant que l'état souhaité ait pu être déterminé, la question cruciale consiste à savoir si les ressources disponibles permettent de travailler de manière anticipée ou s'il faut attendre qu'une crise se déclenche; ce dernier cas ayant, généralement, un coût plus élevé, pour un succès souvent moindre.

Pour la flore, sur quelque 100 espèces nouvelles, une dizaine posent de sérieux problèmes en occupant une portion significative des sites protégés et des surfaces renaturées.

En ce qui concerne la faune, si le nombre d'oiseaux acclimatés semble en progression – depuis qu'une tourterelle a lancé le mouvement dans les années 50 – sans que cela n'ait encore posé de gros problèmes, d'autres groupes faunistiques, surtout aquatiques, ont subi des dégâts irréparables. Les écrevisses indigènes sont quasiment éteintes, à la suite des épidémies de peste véhiculées par les écrevisses américaines. Trois espèces de batraciens ont

disparu, supplantées par des allochtones. La tortue de Floride provenant d'aquariums vidés dans le milieu naturel occupe certains sites prisés par notre tortue bourbeuse indigène, etc.

Le paradoxe à relever consiste dans le fait que l'administration doit respecter des critères très sévères pour une réintroduction d'espèce, à l'exemple de celle de la perdrix grise, alors que les commerçants peuvent librement importer des espèces susceptibles d'être relâchées ensuite, après « consommation », dans les milieux naturels.

### ***Rôle de l'Etat***

Grâce à d'importants progrès en matière de formation, la gestion de la nature est empreinte aujourd'hui du même professionnalisme que l'action sociale, l'enseignement ou la promotion économique.

Même si les résultats sont moins directement centrés sur l'homme, le fait d'œuvrer à la sauvegarde de nos valeurs naturelles constitue un investissement touchant à notre cadre de vie, en termes de détente, de culture, mais aussi d'économie.

Au sein de l'Etat, la gestion de la nature a été renforcée depuis plusieurs années, non seulement par un développement des moyens du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage (SFPNP), rattaché au Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, mais aussi grâce à la consolidation des contributions apportées par les services de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et du domaine de l'eau, pour ne citer que les plus déterminants. Cette coordination administrative n'acquiert pas une cohérence d'un coup de baguette magique, mais dépend de compétences et de volontés bien établies au sein des entités citées. Nous pouvons affirmer que cette coordination est aujourd'hui apte à répondre aux exigences fixées par le législateur et cela, en particulier, dans la perspective de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

### ***Perspectives***

La gestion de notre patrimoine naturel fait aujourd'hui appel à une échelle de travail élargie.

L'action des glaciers a, en effet, modelé ce que l'on appelle aujourd'hui « le bassin genevois ». Ainsi, l'appréciation de la santé des populations animales et végétales devrait appréhender l'entier d'une telle entité devenue transfrontalière à travers les méandres de l'histoire. En considérant ce bassin depuis le sommet des montagnes le cernant, le constat s'améliore en ce qui concerne plusieurs des points évoqués.

En effet, la diversité biologique est encore plus forte, puisque des écosystèmes absents sur le territoire cantonal apparaissent. Des échanges biologiques ont lieu par des couloirs biologiques fonctionnels en ceinture extérieure (fin du Jura, Vuache, Mont-de-Sion, Salève, massif des Voirons, bois de Douvaine). La forêt est constituée de grands massifs de versant et tend même à grignoter les pâturages en raison de la déprise agricole. La gestion des eaux du Léman sur un espace encore plus vaste montre aussi une tendance positive.

Ces constats positifs impliquent une poursuite de la collaboration transfrontalière à long terme, voie dans laquelle le Conseil d'Etat entend centrer son action. Il apparaît, en effet, plus efficace de doter les générations futures d'outils de travail transfrontaliers et d'enrichir les politiques sectorielles, plutôt que d'accorder des ressources à un programme ou à un service « spécialisé », dont les résultats ne seront connus qu'à des horizons très lointains.

En effet, la Confédération et certains cantons ont développé des programmes de monitoring de la biodiversité permettant au minimum de suivre les tendances évolutives. Cette démarche est coûteuse et les résultats n'apparaissent qu'après cinq ou dix ans. Notre canton n'a pas l'intention de développer ce type de programmes. En revanche, les responsables cantonaux élaborent actuellement plusieurs démarches de suivi des effets de certaines politiques ou mesures. Ces suivis sectoriels seront prochainement lancés dans les domaines des réseaux agro-environnementaux et de la gestion des sites naturels, des espèces menacées et des forêts, pour ne citer que les principaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

La présidente :  
Martine Brunschwig Graf

**Secrétariat du Grand Conseil****Q 3579**

*Question déposée par:*

*M. Claude Aubert*

*Date de dépôt: 27 octobre 2003*

*Messagerie*

**Question écrite****Vous avez dit tourterelles ?**

Les tourtereaux aiment les tourterelles, les enfants jouent au loup, les adultes regrettent le paradis perdu, avec ses eaux claires et ses senteurs. Bordé de barrières de corail puis écrasé par des glaciers, notre biotope – Genève – en a vu de toutes les couleurs depuis des millions et des millions d’années. Au vu de l’évolution de la flore et de la faune, en se référant au travail récent des ornithologues genevois, le Conseil d’Etat peut-il nous indiquer si notre biotope – Genève – est suffisamment sain ou s’il convient de prévoir des actions à long terme, afin que nos descendants puissent encore rêver devant des vers luisants ?